

PREFET D'EURE ET LOIR

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure et Loir Service santé protection animales 15 Place de la République CS 70527 28019 CHARTRES CEDEX

ARRETÉ PREFECTORAL LISTANT LES FORMATEURS D'EURE ET LOIR HABILITES A DISPENSER LA FORMATION DES PROPRIETAIRES OU DETENTEURS DE CHIENS DE 1ère et 2ème CATEGORIE (n° SA-2016-714)

Le Préfet d'Eure et Loir Officier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L.211-13-1 ;
- VU la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;
- VU le Décret n°2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime et au contenu de la formation ;
- VU l'Arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié, fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime;
- VU l'Arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- VU le Décret n° 2009 1483 du 3 décembre 2009 relatif aux directions Départementales Interministérielles ;
- VU l'Arrêté ministériel n° 2010 00106 portant organisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des populations de l'Eure et Loir ;
- Vu l'Arrêté préfectoral n°17/2015 en date du 10 juillet 2015 portant délégation de signature au profit de M. Jean-Bernard ICHÉ, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°DDCSPP-SAG 15-08/02 en date du 4 août 2015 par laquelle M. Jean-Bernard ICHÉ, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations subdélègue sa signature au profit de M. Valentin DELAPORTE, chef de service santé protection animales et environnement nature ;

Considérant la complétude des dossiers des candidats ;

Considérant leur diplômes, titres ou qualifications nécessaires ;

Considérant l'engagement écrit des candidats à réaliser les formations conformément à la réglementation en vigueur ;

Considérant la demande d'habilitation de Monsieur Nicolas RIAUD en date du 22 janvier 2016 ;

Considérant la demande de renouvellement d'habilitation de Monsieur Cédrick GUILLON-XENARD en date du 23 février 2016;

Considérant l'absence de demande de renouvellement d'habilitation de Madame HATRY Dominique, Madame MARTIN Cindy, Monsieur KERLO Michel, Monsieur DUBEAU Joël, Monsieur COCRELLE Christophe, Monsieur BOUTEMY Bernard, Madame COURSIER Charline, Monsieur TRAMSON Eric, Monsieur CERVO Christophe, Madame VERRIER Lydia, alors que l'habilitation est attribuée pour un délai de 5 ans ;

ARRETE

Article 1:

La liste des formateurs habilités à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie est la suivante :

ldentité du formateur	Adresse professionnelle Contacts	Lieux de formation	Diplôme, titre, qualification
Monsieur RUIZ Antonio	PILE – POIL Domaine de la Poiluchette 28270 CRUCEY VILLAGES N° Siret : 47916187900016 Tel : 06.62.61.29.99 Courriel:tonio.ruiz@wanadoo.fr	PILE – POIL Domaine de la Poiluchette 28270 CRUCEY VILLAGES	Certificat de capacité éducation canine n° 95-020 du 15/11/2002
Mademoiselle SARA Dorothée	16 rue St Jacques 45390 PUISEAUX Tel: 06.68.71.08.02 Courriel:sara.dorothee@wanadoo.fr	Docteur vét. itinérant 16 rue St Jacques 45390 PUISEAUX	Doctorat médecine vétérinaire : 1994 (ENVT)
Monsieur GUILLON – XENARD Cédrick	DOMAINE DE LEEVOBAN La Piauderie 28330 LES ETILLEUX Tel: 06.74.53.85.43 Courriel: domainedeleevoban@free.fr	Locaux communaux et/ou locaux du DOMAINE DE LEEVOBAN La Piauderie 28330 LES ETILLEUX	- Certificat de capacité élevage, pension et éducation canine n°28-179 délivré par la DDCSPP d'Eure-et-Loir le 7/10/2010. - Moniteur d'éducation canine au Club du Chien d'Ollainville depuis 2003
Monsieur OLLIER Jean-Pierre	Froid-Vent 28240 SAINT ELIPH <u>Tél</u> : 06.86.43.33.23 <u>courriel</u> : <u>froidvent28@orange.fr</u>	A domicile – chez les particuliers	- Certificat de capacité élevage canin et félin n°28-098 délivré par la DDSV d'Eure et Loir le 09/11/2006, - Certificat de capacité dressage au mordant n°28-027 délivré par le Préfet d'Eure et Loir le 11/12/2002, - diplôme CESCCAM délivré le 04/05/2009 par le SNPCC
Madame PANIER- OLLIER Dominique	Froid-Vent 28240 SAINT ELIPH Tél: 06.86.43.33.23 courriel: froidvent28@orange.fr	A domicile – chez les particuliers	- Certificat de capacité élevage canin n°28-034 délivré par la DDSV d'Eure et Loir le 07/01/2003, - diplôme CESCCAM délivré le 04/05/2009 par le SNPCC
Monsieur BURAIS Freddy	ADR SOLUTIONS ZAC de la Croix Blanche 10 rue du Petit Fief 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS N° SIREN : 493181341 Tél. : 06 27 94 80 59 Courriel : fred28@sfr.fr	parc d'activités le Camp RD130 28700 AUNAY SOUS AUNEAU	Certificat technique du 1er degré cynotechnique 22/10/1999
Madame KAYSER de CANDOLLE Caroline	1 hameau de Courcailles 78270 BLARU courriel : carogieness@wanadoo.fr	A domicile – chez les particuliers	- Moniteur en éducation canine 2ème degré délivré le 17/01/2005, - Certificat de formation à l'élevage canin de la SCC délivré le 14/03/2003, - Certificat de capacité pour les activités canine et de garde de chiens et de chats n°78/145 délivré le 16/12/2004 par la DDPP 78

		T	D 10 ()
Monsieur CHRYSOSTOME Régis	7 Allée du Bel-Air 78711 MANTES LA VILLE n° SIRET : 53758497100015 Tél : 01.71.48.32.11 courriel : chrysostome.regis@hotmail.fr	A domicile – chez les particuliers	- Brevet Professionnel, option Éducateur canin délivré le 20/10/2011 par la D.R.A.A.F S.R.F.D. De Lorraine, - Certificat de capacité pour les activités canine et de garde de chiens et de chats n°78/382 délivré le 25/11/2011 par la DDPP 78
Madame FESCH Chloé	NATURE DE CHIEN 6 à la Borde aux Mérelles 28480 VICHERES n° SIRET: 51134015000040 Téll: 02.37.53.03.62 / 06.40.60.90.91 Courriel: naturedechien@hotmail.fr	NATURE DE CHIEN ou à domicile	Certificat de capacité espèce canine n°77.540.2012 du 14/03/2012 Habilitation Arrêté Préfectoral n°12/DDPP/SPAE/031 du 19/03/2012
Madame HERBULOT Chrystel	EDU'CAT PAT 2 rue Grande Barre 28150 VILLEAU n° SIRET: 49459442700010 tél: 06 64 82 02 70 courriel: chrystel.herbulot@laposte.net	A domicile – chez les particuliers	- Certificat de capacité - élevage canin, n°28-118 délivré le 29/12/2006 - Diplôme CESCCAM délivré le 18/04/2014 par le SNPCC
Monsieur WATEL Éric	ALLURE DE CHIEN 10 route du Courant 27250 AMBENAY n° SIREN: 751741125 tél: 02.32.26.44.49 / 06.49.62.59.49 courriel: alluredechien@gmail.com	Salle communale d'Ambenay ou A domicile, chez les particuliers	- Certificat de capacité - éducateur canin, n°DDPP-12-186 délivré le 06/08/2012 - Diplôme CESCCAM délivré le 18/04/2014 par le SNPCC
Monsieur SIREDEY Patrick	PS EDUCATION CANINE 11 rue de Néron 28130 PIERRES Tel: 06.03.44.07.26	A domicile, chez les particuliers	Certificat de capacité dressage au mordant n°78/082 du 07/08/2003 CESCCAM (Certificat d'Etudes pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement des Maîtres) délivré le 04/05/2009 (formation spécialisée du SNPCC).
Monsieur RIAUD Nicolas	RIAUD NICOLAS 17 rue Paul Langevin 28300 MAINVILLIERS n°SIRET: 52404592900014 tél.: 06.78.40.39.75 courriel: nicolas@objectif-educ.fr	17 rue Paul Langevin 28300 Mainvilliers ou à domicile, chez les particuliers	- Baccalauréat professionnel, option conduite et gestion élevage canin et félin, délivré le 02/08/2006 par la DRAF du Centre - Moniteur d'éducation canine, 1er degré – diplôme délivré le 20/05/2006 la SCC - certificat de capacité, éducation canine, n°28-237 du 07/10/2013

Article 2:

Le présent arrêté est rédigé en deux exemplaires originaux, conservés à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et à la préfecture d'Eure-et-Loir. Il fait l'objet d'une mise à jour régulière par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Article 3:

Le présent arrêté est adressé en copie :

- x aux maires du département et tenue à disposition du public à la préfecture et dans les mairies,
- x à la direction générale de l'enseignement et de la recherche, au bureau des partenaires professionnels.

Article 4:

L'arrêté préfectoral listant les formateurs d'Eure-et-Loir habilités à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie, n° SA-2015-1344 du 1er juin 2015 est abrogé.

Article 5:

La secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir, les maires et tout agent de la force publique d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le 26 février 2016

Pour le Préfet et par délégation, Le Chef du service Santé et Protection Animales,

Valentin DELAPORTE